Commune d'HOUDAIN

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N° 2026-072 DU 4 JUIN 2026

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE DU MONT.

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin ;

Le Maire de la Commune d'Houdain ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-041 du 7 avril 2026 lui confiant délégation, pour la durée de son mandat, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu la demande du 29 mai 2026 de Monsieur Maxime BALLET, 51 rue Dubail à 62150 Houdain (Pas-de-Calais), tendant à attribuer une concession dans le Cimetière du Mont ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est attribué une concession funéraire, dans le Cimetière du Mont, dans les conditions suivantes :

- Titulaire : Monsieur Maxime BALLET, 51 rue Dubail à 62150 Houdain (Pas-de-Calais) ;
- Numéro affecté à la concession : 2901 ;
- Localisation géographique de la concession : Secteur L – Allée n° CA10 – Case n° 212 ;
- Destination de la concession : concession collective pour :
  - Monsieur Maxime BALLET ;
  - Monsieur André BALLET ;
  - Madame Micheline TASSIN épouse BALLET ;
  - Monsieur Corentin BALLET.
- Aménagement de la concession : Cavurne ;
- Durée de la concession : 10 ans à compter du 27 mai 2026 et expirant le 26 mai 2036 ;
- Tarif de la concession : 300,00 € versé dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° B6035742 du 29 mai 2026 ;
- Tarif de la cuve : 500,00 € versé dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° B6035742 du 29 mai 2026.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Houdain, le 4 juin 2026

Le Maire,
Steven THIRY.

COMMUNE D'HOUDAIN
Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 062-216204578-20260604-2026_072D-AR